



30.06.2021

Modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement mo- difiés)

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation
(11 novembre 2020 – 25 février 2021)

N° de référence : BAFU-D-C8613401/1321

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	Rapport sur les résultats concernant la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés)	4
2.1	Introduction.....	4
2.2	Procédure de consultation	4
2.3	Remarques générales des organisations participantes.....	6
2.3.1	Position générale à l'égard du projet soumis à la consultation	6
2.3.2	Position générale sur la prolongation du moratoire	7
2.3.3	Propositions hors projet / Autres propositions et remarques	7
2.3.4	Analyse des prises de position par groupe d'intérêt.....	7
2.4	Résumé et messages clés.....	17
3	Annexe	19
3.1	Liste des organisations participantes	19
3.2	Répertoire des noms abrégés des organisations participantes	21
3.3	Texte des prises de position	22

1 Avant-propos

Le présent rapport a été structuré de manière que les résultats de la consultation sont présentés après les sections 2.1 (introduction) et 2.2 (procédure de consultation), à la section 2.3. La section 2.4 résume les résultats et présente les messages clés.

L'annexe 3.1 liste les organisations ayant participé à la consultation et l'annexe 3.2 répertorie les abréviations de leurs noms. Enfin, l'annexe 3.3 contient le texte des prises de position.

2 Rapport sur les résultats concernant la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés)

2.1 Introduction

Entre novembre 2020 et février 2021, le Conseil fédéral a mené une consultation concernant la loi sur le génie génétique (LGG ; RS 814.91) afin de prolonger le moratoire sur la mise en circulation, à des fins agricoles, horticoles ou forestières, d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La modification consiste à reporter le délai transitoire visé à l'art. 37a LGG au 31 décembre 2025.

Le présent rapport présente les résultats de la consultation.

2.2 Procédure de consultation

La consultation s'est déroulée du 10 novembre 2020 au 25 février 2021. Au total, 275 organisations ont été invitées à y participer ; d'autres ont été admises en cours de route à leur demande ou à la demande de tiers.

Les documents de consultation ont été soumis pour prise de position aux destinataires figurant sur la liste tenue par la Chancellerie fédérale (art. 4, al. 3, de la loi sur la consultation), soit à tous les cantons (y c. la Conférence des gouvernements cantonaux), aux partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale¹ (12), aux associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national (3), aux associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national (8) ainsi qu'aux autres milieux intéressés (225). Les organisations ayant pris position (fig. 1) comprennent 25 cantons, sept partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, trois associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, quatre associations faïtières de l'économie et 80 autres organisations intéressées (dont 29 n'avaient pas été invitées d'office).

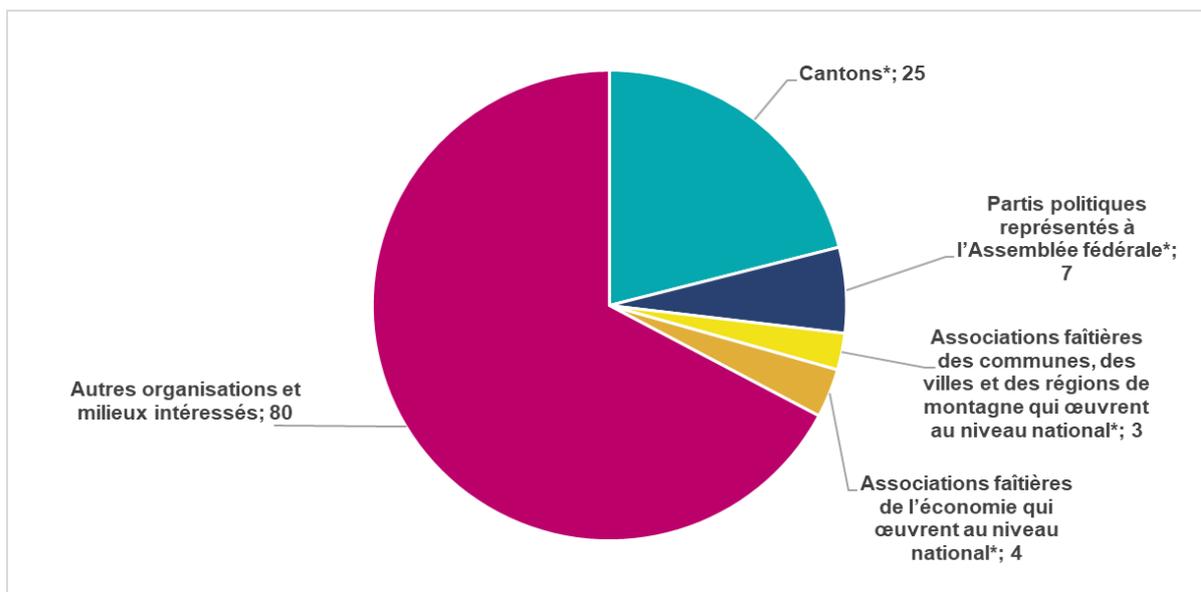


Figure 1 : Répartition par catégorie des organisations ayant pris position (liste de la Chancellerie fédérale). * = Organisations consultées systématiquement.

¹ Le Parti démocrate-chrétien (PDC) et le Parti bourgeois-démocratique (PBD), invités séparément, ont fusionné pour devenir « Le Centre » durant la consultation. À ce titre, ils ont donné une seule prise de position.

Au total, 119 organisations ont mis à profit la possibilité de s'exprimer, dont 25 cantons et l'ACCS. Sept prises de position ont été remises par des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale et une autre, par le parti Umweltfreisinnige St. Gallen. Quatre réponses ont été données par des commissions et institutions fédérales ; 23 par des organisations agricoles ; 14 par des organisations du secteur agroalimentaire, du commerce de détail et des consommateurs ; 13 par des organisations issues de l'économie et d'autres branches ; 18 par des organisations humanitaires et de protection de la nature, de l'environnement, du paysage ou des animaux ; huit par des organisations de recherche ; et cinq par d'autres organisations intéressées, y compris les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne (aucun particulier parmi les participants).

Plusieurs organisations participantes ont renvoyé à la prise de position d'autres organisations tandis que certaines prises de position sont identiques ou presque sur le fond. Ainsi, l'USP, PSL et ZMP ont donné un avis commun. Swiss-Seed renvoie à la position de Delley semences et plantes SA. La société zurichoise de protection des animaux soutient explicitement les positions de SAG et de Bio Suisse. Les avis suivants sont identiques ou très similaires sur le fond : FCM et la CI Commerce de détail ; Bayer et Syngenta ; FSB et USPPT. L'Union patronale suisse a renoncé à prendre elle-même position au motif que le sujet n'était pas de son ressort d'après la répartition des compétences entre elle et economieuisse. Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz ont remis une prise de position commune.

Pour l'analyse, les prises de position ont été réparties de manière thématique en neuf groupes d'intérêt (fig. 2), et les arguments, exigences ou demandes similaires ont été résumés sous forme de critères.

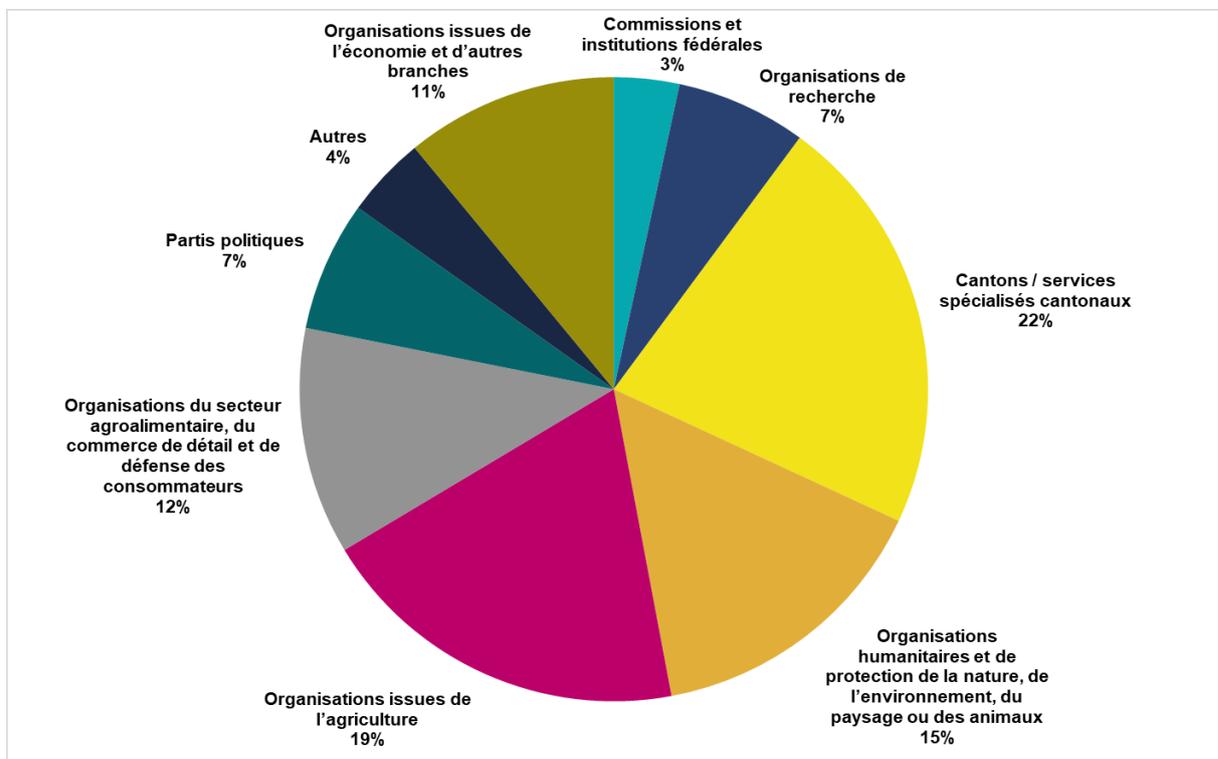


Figure 2 : Répartition des prises de position par groupe d'intérêt (119 = 100 %).

2.3 Remarques générales des organisations participantes

2.3.1 Position générale à l'égard du projet soumis à la consultation

La grande majorité (95) des organisations qui ont répondu soutiennent le projet du Conseil fédéral (« pour », fig. 3). Les organisations se sont prononcées contre (« contre ») étaient au nombre de treize. Trois organisations demandent que le moratoire soit effectivement prolongé pour les organismes génétiquement modifiés (OGM) dits « classiques » mais ne soit pas appliqué aux nouvelles techniques de modification génétique (« en partie pour »). Deux organisations scientifiques se montrent critiques à l'égard de la prolongation mais ne la rejettent pas, estimant que la décision est d'ordre politique et non scientifique (« critique »). En outre, trois organisations ont pris position tout en restant neutres sur la question de la prolongation du moratoire (« neutre »).

Enfin, 65 prises de position relèvent que des questions restent à résoudre autour des nouvelles techniques de modification génétique, notamment celle de leur statut juridique.

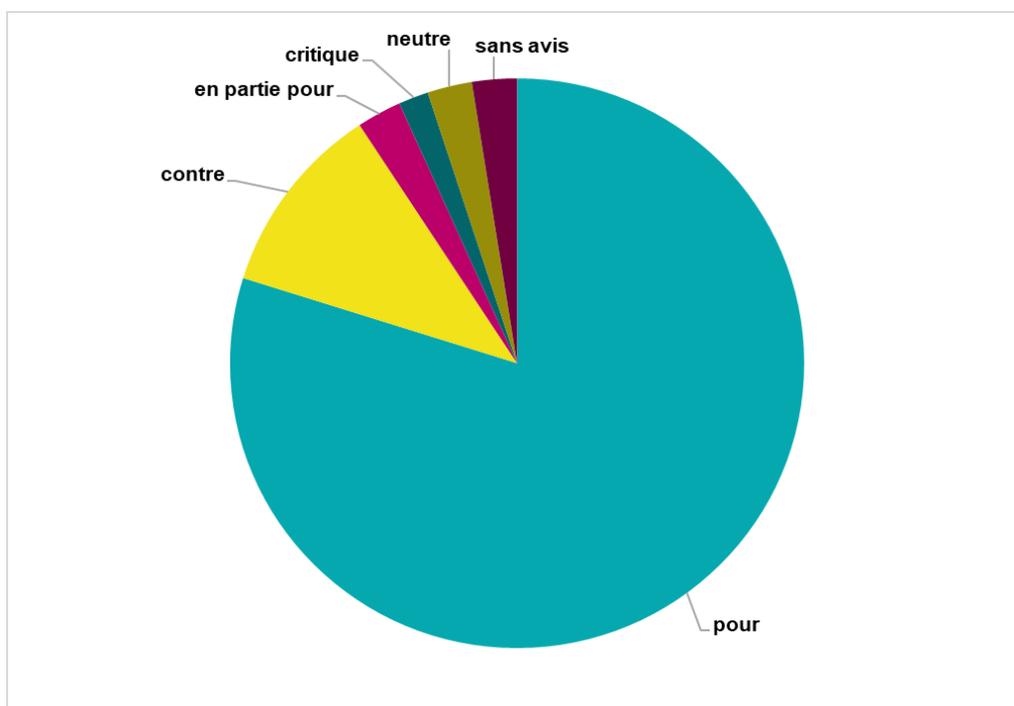


Figure 3 : Position des organisations participantes sur la prolongation proposée du moratoire (119 = 100 %).

Les arguments les plus fréquemment avancés en faveur de la prolongation sont un manque de connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences (43) ; un manque de dispositions d'exécution (33) ; l'agriculture exempte d'OGM comme composante de la stratégie qualité de la Suisse (dans le pays comme sur les marchés d'exportation) (30) ; le marché sans OGM comme répondant à un besoin des consommateurs (28) ; ou encore l'opportunité d'attendre les développements au sein de l'UE (15).

Quant aux arguments parlant contre une prolongation du moratoire, les plus répandus postulent une atteinte portée à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche (12) ; une occasion manquée de bénéficier du potentiel lié au génie génétique (12) ; des connaissances suffisantes en la matière (5) ainsi qu'une réglementation en matière de coexistence déjà satisfaisante (5).

Parmi les organisations participantes, 108 ont en outre soumis des propositions pour la période de prolongation du moratoire. Au total, 67 organisations ont fait des propositions ou des demandes à propos des nouvelles techniques de modification génétique. Les avis exprimés sur les nouvelles techniques de modification génétique diffèrent largement les uns des

autres ; certaines organisations rejettent le principe des OGM dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire et appellent à promouvoir les domaines de recherche, technologies, méthodes de sélection et systèmes agricoles ne misant pas sur le génie génétique (34) ; d'autres estiment qu'il convient de distinguer les techniques de modification génétique des produits qui en résultent (33) ; enfin, des organisations participantes revendiquent un changement de paradigme en matière de réglementation sur le génie génétique, proposant d'évaluer les produits indépendamment du procédé dont ils sont issus (11). Mis à part la question d'une prolongation du moratoire, aucun consensus ne se dégage des avis exprimés. Selon 49 organisations, les nouvelles techniques de modification génétique sont prometteuses pour relever les défis posés par les changements climatiques ainsi que les objectifs en matière de durabilité et de sécurité alimentaire.

2.3.2 Position générale sur la prolongation du moratoire

Sur les 95 organisations qui soutiennent la prolongation du moratoire, 68 se sont prononcées en faveur de la prolongation proposée, soit jusqu'au 31 décembre 2025, et 29 proposent de prolonger le moratoire au-delà des quatre années supplémentaires prévues (pour huit ans ou pour une durée indéterminée). En outre, trois organisations estiment qu'il faudrait prolonger le moratoire pour les OGM dits « classiques » uniquement et exclure de ce moratoire les nouvelles techniques de modification.

Au total, 21 organisations proposent de compléter l'art. 37a LGG de manière analogue à la version du 1^{er} juin 2014, avec l'énoncé suivant : « D'ici à cette date, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires »².

2.3.3 Propositions hors projet / Autres propositions et remarques

Les organisations participantes ont abordé les thèmes suivants, qui ne se rapportent pas à la prolongation du moratoire à l'art. 37a LGG :

la mise au point de méthodes de détection des nouvelles techniques de modification génétique (47), la garantie de la liberté de choix (étiquetage) tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (43), l'encouragement de la recherche (32), la promotion du débat public (23) et une interdiction claire des animaux génétiquement modifiés (20).

En outre, plusieurs prises de position comportent des déclarations spécifiques dignes d'être mentionnées. Le FiBL rappelle que le moratoire s'applique uniquement aux plantes et parties de plantes génétiquement modifiées, aux semences génétiquement modifiées et autre matériel végétal génétiquement modifié ainsi qu'aux animaux génétiquement modifiés. Il estime que le champ d'application devrait être étendu à d'autres organismes potentiellement utilisés dans l'agriculture (tels que des microorganismes employés pour lutter contre les ravageurs). Swissuniversities demande qu'en cas de prolongation, des objectifs et indicateurs clairs soient formulés en vue d'une levée du moratoire. Plusieurs cantons demandent qu'un programme national de recherche (PNR) soit mis en place afin d'étudier l'utilité et les risques des nouvelles techniques de modification génétique, sur le modèle du PNR 59³.

2.3.4 Analyse des prises de position par groupe d'intérêt

L'analyse des positions à l'égard de la prolongation du moratoire au sein des groupes d'intérêt montre que celle-ci suscite l'adhésion de tous les groupes à l'exception des organisations issues des milieux de la recherche, de l'économie et d'autres branches (fig. 4).

² Article 37a LGG, teneur du 1^{er} juin 2014 : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/705/fr>

³ PNR 59 « Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées »

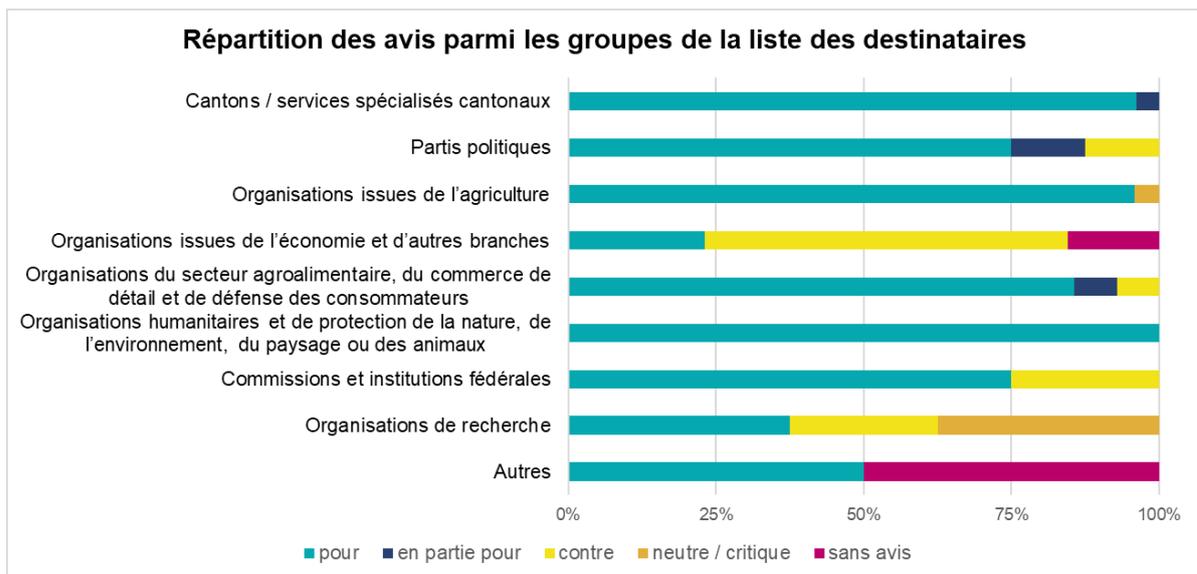


Figure 4 : Part en % des positions à l'égard de la prolongation proposée du moratoire pour chaque groupe d'inté-rêt (liste en annexe).

2.3.4.1 Avis des cantons

La prolongation du moratoire est approuvée par 24 cantons et par l'ACCS. Le canton de Saint-Gall demande qu'une distinction soit faite et que le moratoire s'applique uniquement aux OGM dits « classiques » et non aux nouvelles techniques de modification génétique. Le canton d'Appenzell-Rhodes-Intérieures n'a pas pris position.

Les cantons de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Neuchâtel, d'Obwald, du Tessin et de Thurgovie approuvent la prolongation au nom de la stratégie qualité de la Suisse (« sans OGM »).

Les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Glaris, de Lucerne, de Schaffhouse, de Zoug et de Zurich ainsi que l'ACCS reconnaissent un manque de dispositions d'exécution en matière de coexistence, tandis que les cantons de Bâle-Campagne, de Neuchâtel, de Nidwald, de Schaffhouse, du Tessin et d'Uri estiment que le « sans OGM » répond à un besoin des consommateurs. L'ACCS invoque aussi comme motif la méfiance de la population à l'égard des OGM.

Les cantons de Fribourg, des Grisons, de Lucerne, de Neuchâtel, de Nidwald et du Valais relèvent un manque de connaissances nécessaires à l'appréciation des risques et à l'évaluation des conséquences, en particulier concernant les nouvelles techniques de modification génétique.

Les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Glaris, du Tessin, de Zoug et de Zurich souhaitent attendre les prochains développements au sein de l'UE. Les cantons de Genève et de Soleure sont d'accord avec l'argumentation présentée dans le rapport explicatif.

Le canton du Jura considère la prolongation comme justifiée, retenant que les incertitudes autour des OGM, l'argument clé du moratoire, restent d'actualité.

Certains cantons relèvent aussi les avantages des nouvelles techniques de modification génétique. Les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, d'Obwald, de Saint-Gall, de Thurgovie, du Valais et de Vaud voient un grand potentiel dans les nouvelles techniques de modification génétique, à l'égard d'une agriculture plus durable, d'une adaptation plus rapide aux changements climatiques et de la sécurité alimentaire. Le canton de Saint-Gall redoute qu'une atteinte soit portée à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche ; il estime en outre que les risques liés aux nouvelles techniques

de modification génétique sont calculables. Le canton de Vaud voit quant à lui une potentielle plus-value sur le marché pour les produits issus des nouvelles technologies de génie génétique (NTGG).

Par ailleurs, les cantons font plusieurs propositions et demandes pour la période de prolongation du moratoire et au-delà.

De nombreux cantons (AG, AR, BL, BS, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SO, SG, SZ, TI, TG, UR, VD, VS, ZG) et l'ACCS souhaitent voir le statut juridique des nouvelles techniques de modification génétique clarifié, et des questions encore ouvertes comme celles de la fiabilité, de la sécurité ou du potentiel de ces techniques pour la Suisse, résolues. Le canton de Lucerne demande très concrètement que l'art. 5 LGG soit complété afin de préciser la notion de nouvelle technique de modification génétique. Les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie se disent en faveur d'une distinction entre les techniques de modification génétique ; le canton de Saint-Gall demande en outre que les NTGG ne soient pas touchées par le moratoire, mais autorisées au cas par cas.

Plusieurs cantons (AG, AR, BS, GL, NW, SH, SZ, SG, TG, ZG et ZH) demandent que la réglementation actuelle soit révisée, en particulier le fait qu'il faut soumettre les procédés de modification génétique à un examen de l'historique de leur utilisation (« history of safe use ») pour pouvoir les exclure du champ d'application de la LGG, par exemple dans le cas de l'édition génomique ou de TEGenesis. Certains cantons (VD, AR, GL, SH, SG, ZG et ZH) souhaitent voir élaborer une réglementation fondée sur les risques en ce qui concerne les NTGG.

Pour cinq cantons (AR, GL, SG, ZG et ZH), l'annexe 1 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement et de l'ordonnance sur l'utilisation confinée devrait être précisée et indiquer lesquelles de ces NTGG constituent des techniques de modification génétique et lesquelles sont exclues du champ d'application.

Les cantons de Lucerne, de Nidwald, d'Obwald, de Thurgovie, d'Uri et de Vaud demandent des solutions garantissant la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée, étiquetage et liberté de choix compris. Le canton de Thurgovie souligne l'importance de pouvoir librement choisir entre des produits avec et sans OGM. Les cantons d'Argovie, de Lucerne, de Nidwald, de Schwytz et de Thurgovie ainsi que l'ACCS souhaitent l'élaboration de solutions de détection des NTGG.

Plusieurs cantons (AR, BL, FR, GL, GR, JU, SG, VS, ZG et ZH) souhaitent voir la recherche encouragée dans le domaine de ces nouvelles techniques. Ceux d'Argovie, de Glaris, des Grisons, de Saint-Gall, de Schaffhouse et de Zurich appellent plus spécifiquement à l'ouverture d'un projet national de recherche destiné à étudier l'utilité et les risques des NTGG sur le modèle du PNR 59³.

Berne souhaite une plus forte promotion du débat public autour du génie génétique.

Vaud propose de restreindre l'acceptation de certaines propriétés obtenues par modification génétique et non durables telles que la tolérance aux herbicides.

2.3.4.2 Avis des partis politiques

Sept partis représentés à l'Assemblée fédérale ainsi que le parti UFS ont participé à la consultation. La majorité d'entre eux soutient la prolongation proposée du moratoire (Les VERT-E-S, le Centre, le PEV, l'UDC, le PS, et UFS). Le PVL approuve la proposition en partie seulement et souhaite que le moratoire prolongé s'applique à l'avenir uniquement aux OGM dits « classiques » et non aux NTGG. Quant au PLR, il se positionne contre la prolongation proposée.

Pour le PEV, qui soutient la prolongation, les produits sans OGM sont un précieux atout de la stratégie qualité de la Suisse et répondent à un besoin de la population. Il invoque aussi un manque de connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences, en particulier concernant les NTGG. Néanmoins, il leur reconnaît un éventuel

potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire en Suisse. Il demande que les NTGG voient leur statut juridique clarifié et qu'une réponse soit trouvée aux questions encore ouvertes à leur sujet.

Le PLR estime que prolonger le moratoire revient d'une part à manquer l'occasion de bénéficier des possibilités offertes par le génie génétique à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire, d'autre part à porter atteinte à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche. Il considère que les dispositions d'exécution en vigueur sur la coexistence comportent des lacunes et qu'il faut agir pour combler celles-ci. Le parti appelle à changer de paradigme en orientant la réglementation non plus sur les processus et les produits, mais uniquement sur les produits. Il s'agit à ses yeux de fonder la réglementation sur les risques. En cas de prolongation, il s'oppose à ce que le moratoire s'applique aux nouvelles techniques de modification génétique.

Pour les VERT-E-S, le génie génétique ne peut pas, par sa nature même, contribuer à une agriculture plus durable ou à la sécurité alimentaire. Le parti relève aussi un manque de connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences, concernant les NTGG en particulier, et rejette donc aussi une réglementation de ces techniques fondée sur les risques. Considérant par ailleurs le « sans OGM » comme précieux pour la stratégie qualité de la Suisse et comme répondant à un besoin des consommateurs, il pointe aussi un manque de dispositions d'exécution en matière de coexistence. Il souhaite voir prolonger le moratoire de huit années, voire pour une durée indéterminée.

Le PVL voit dans les NTGG, notamment, un potentiel pour rendre l'agriculture plus durable et contribuer à la sécurité alimentaire en Suisse ; il estime par ailleurs que les OGM peuvent être porteurs de plus-value sur le marché. Il souhaite que le moratoire n'affecte pas les nouvelles techniques de modification génétique.

Pour le Centre, le manque de dispositions d'exécution en matière de coexistence justifie la prolongation du moratoire. Il demande une clarification du statut juridique des NTGG et la résolution des questions encore ouvertes à leur propos. Il appelle en outre de ses vœux l'élaboration de solutions propres à garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris) ainsi que de méthodes de détection des NTGG.

Le PS souhaite voir le moratoire prolongé de huit ans ou pour une durée déterminée au motif que les connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences font défaut, notamment pour les NTGG. Il demande une clarification du statut juridique de ces NTGG, c'est-à-dire en les plaçant sous le moratoire, la sécurité juridique serait garantie. Le PS reconnaît les défis de la science, mais plaide également pour un changement de paradigme dans l'agriculture en faveur de la sélection traditionnelle des variétés.

L'UDC estime que le « sans OGM » est précieux pour la stratégie qualité de la Suisse et justifie à ce titre la prolongation du moratoire. Il souhaite que le débat public s'intensifie à ce sujet et que la Suisse reste souveraine en matière de réglementation du génie génétique, sans influence de l'UE.

Le parti UFS est d'accord avec l'argumentation présentée dans le rapport explicatif.

2.3.4.3 Avis des organisations du domaine agricole

Sur les 24 organisations de ce groupe, 23 sont en faveur de la prolongation et une se dit neutre (SWISSCOFEL).

Le groupe de travail Régions de montagne, Bio Suisse, Demeter, Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz, Jardin Suisse, l'USPF, la FSB, VSF et l'USPPT ont avancé l'argument que le « sans OGM » fait partie intégrante de la stratégie qualité de la Suisse. Pour le groupe de travail Régions de montagne, Bio Suisse, Demeter, Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz,

l'Association des petits paysans et Pro Specie Rara, le moratoire devrait être prolongé pour huit ans ou pour une durée déterminée.

Le groupe de travail Régions de montagne, Bio Suisse, Jardin Suisse, Prométerre, l'USP, la FSB, swisssem, l'UMS et l'USPPT estiment que le « sans OGM » répond à un besoin des consommateurs.

Bio Suisse, Demeter, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara, l'USPF, la FSPC et l'USPPT relèvent un manque de connaissances nécessaire à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences, notamment en ce qui concerne les NTGG. Bio Suisse, Demeter, Fenaco, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara, l'USPF, la FSPC, la FSB et swiss granum demandent en outre des solutions permettant de détecter les NTGG. Demeter, Fenaco, Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara, l'USPF, la FSB et swiss granum souhaitent aussi voir élaborer des solutions garantissant la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris).

Demeter, FSC Suisse, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara et Prométerre considèrent que les dispositions d'exécution en matière de coexistence sont insuffisantes.

Aux yeux de Demeter, de FSC Suisse, de Gen Au Rheinau, de Sativa, de Bioverita, de l'association de sélection céréalière Peter Kunz et de la FSPC, aucun produit OGM ne serait adapté pour la Suisse. Bio Suisse est en outre d'avis que le génie génétique ne peut pas contribuer à rendre l'agriculture plus durable ni à assurer la sécurité alimentaire.

Fenaco et swiss granum souhaitent attendre les développements au sein de l'UE, tandis que Delley semences et plantes SA et swisssem voient dans la reprise de la réglementation européenne un risque pour l'acceptation en Suisse.

Fenaco et VSF sont d'accord avec l'argumentation du rapport explicatif.

Bien qu'elles approuvent la prolongation du moratoire pour une durée déterminée, les organisations AGORA, Delley semences et plantes SA, Fenaco, Prométerre, swissfruit, l'USPF, la FSPC, la FSB, swiss granum, SWISSCOFEL, swisssem, l'UMS et l'USPPT reconnaissent aux NTGG un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire en Suisse. Delley semences et plantes SA, Swiss-Seed et swisssem estiment en outre que les OGM pourraient être porteurs de plus-value sur le marché et redoutent que le moratoire cause, en ayant une portée trop large, des dommages à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche.

Delley semences et plantes SA, Demeter, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara, Prométerre, swissfruit, l'USPF, l'USP, la FSPC, SWISSCOFEL, Swiss-Seed, swisssem, l'UMS et l'USPPT revendiquent une clarification du statut juridique des NTGG et une résolution des questions encore ouvertes au sujet de ces dernières. Delley semences et plantes SA, Fenaco, l'USPF, la FSB, swiss granum, SWISSCOFEL, Swiss-Seed, swisssem, l'UMS, VSF et l'USPPT souhaitent l'élaboration d'une réglementation fondée sur les risques. Bio Suisse, Demeter, Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz, l'Association des petits paysans et Pro Specie Rara s'opposent par contre à ce que les NTGG soient réglementées différemment.

Fenaco, l'USPF, l'USP, la FSPC, la FSB, swiss granum, SWISSCOFEL, Swiss-Seed, VSF et l'USPPT se disent favorables à une plus forte promotion du débat public autour de cette thématique. Pour l'AGORA, Fenaco, Prométerre, l'USPF, la FSPC, la FSB, SWISSCOFEL, swisssem et l'UMS, il faut davantage encourager la recherche dans ce domaine.

Bio Suisse, Demeter, Gen Au Rheinau, Sativa, Bioverita et l'association de sélection céréalière Peter Kunz, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara, l'USPF et la FSB souhaitent quant à eux voir encourager une recherche et des technologies autres, destinées à rendre l'agriculture plus durable.

Demeter, Fenaco, FSC Suisse, l'Association des petits paysans, Pro Specie Rara et la FSB demandent à adapter l'art. 37a LGG de sorte que le Conseil fédéral soit chargé d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires en matière de coexistence.

Demeter, l'Association des petits paysans et Pro Specie Rara demandent explicitement d'interdire les animaux génétiquement modifiés.

Fenaco et swisssem souhaitent qu'un changement de paradigme soit envisagé afin que la réglementation ne s'oriente désormais plus que sur les produits et non sur les procédés.

Les organisations agricoles ont aussi soulevé d'autres points. Ainsi, l'USPF, la FSB et l'US-PPT demandent la mise en œuvre de la motion 20.3919 « Initiative de recherche et de sélection », déposée par la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États. Swiss-Seed et swisssem estiment que les méthodes classiques de mutagenèse ne devraient pas être soumises à la LGG. La FSPC souhaite que des valeurs seuils soient définies en matière de contamination aux OGM afin que la coexistence soit possible.

2.3.4.4 Avis des organisations issues de l'économie et d'autres branches

Parmi les 13 organisations de ce groupe, le Centre Patronal, la CVCI et pharmaSuisse soutiennent la prolongation ; AIHK, Bayer, les chambres de commerce des deux Bâle et de Zurich, economiesuisse, la FER, scienceindustries et Syngenta la rejettent. Une organisation est restée neutre (Innosuisse), et l'Union patronale suisse a renoncé à prendre position au motif que le sujet était du ressort d'economiesuisse.

Le Centre Patronal estime que les dispositions d'exécution sont insuffisantes en matière de coexistence et juge approprié d'attendre les décisions de l'UE. Pour le Centre Patronal et Innosuisse également, le manque de connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences justifie la prolongation. Pour la CVCI, le « sans OGM » répond à un besoin des consommateurs. PharmaSuisse est d'accord avec l'argumentation du rapport explicatif.

AIHK, Bayer, economiesuisse, FER, les chambres de commerce des deux Bâle et de Zurich, scienceindustries et Syngenta rejettent le moratoire. Ils soulignent les possibilités offertes par le génie génétique à l'égard d'une agriculture plus durable en Suisse et de la sécurité alimentaire et redoutent une atteinte portée à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche. Le Centre Patronal et economiesuisse voient dans les OGM un potentiel de plus-value sur le marché.

AIHK, economiesuisse, la FER et la chambre de commerce zurichoise jugent suffisante la réglementation actuelle en matière de coexistence. Pour scienceindustries cependant, des dispositions d'exécution supplémentaires s'imposent. Bayer et Syngenta estiment que les connaissances actuelles sont satisfaisantes pour apprécier le risque et évaluer les conséquences.

AIHK, economiesuisse, les chambres de commerce des deux Bâle et de Zurich et scienceindustries revendiquent l'élaboration d'une réglementation des NTGG fondée sur les risques, tandis que la CVCI et Innosuisse souhaitent voir le statut juridique de ces nouvelles techniques clarifié et les questions encore ouvertes à leur sujet, résolues. Innosuisse et scienceindustries exigent en outre la mise au point de solutions pour la détection des NTGG. Innosuisse et la chambre de commerce zurichoise appellent par ailleurs à élaborer des solutions pour garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et liberté de choix inclus).

La AIHK, le Centre Patronal, la CVCI et economiesuisse souhaitent un encouragement accru de la recherche dans ce domaine.

Bayer, scienceindustries et Syngenta appellent à changer de paradigme en orientant la réglementation non plus sur les processus et les produits, mais sur les produits à eux seuls.

Economiesuisse et la chambre de commerce des deux Bâle souhaitent une plus forte promotion du débat public.

Innosuisse signale qu'il faut tenir compte des recommandations de TA-SWISS sur l'édition génomique.

2.3.4.5 Avis des organisations du secteur agroalimentaire, du commerce de détail et de défense des consommateurs

Sur les quatorze organisations participantes appartenant à ce groupe, douze soutiennent la prolongation. La Fial demande d'exclure les nouvelles techniques de modification génétique du moratoire, et l'usam rejette la prolongation proposée.

La FRC, SCM, l'UPSJV, PSL, la Fondation pour la protection des consommateurs et ZMP approuvent la prolongation, jugeant que le « sans OGM » répond à un besoin des consommateurs. La FRC, Proviande, l'Association des consommateurs et la Fondation pour la protection des consommateurs souhaitent prolonger le moratoire pour huit ans ou pour une durée indéterminée. Pour Coop, la FRC, l'Association des consommateurs, la BCS et la Fondation pour la protection des consommateurs, les connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences restent insuffisantes ; en outre, il n'existe pour l'heure pas de produits adaptés en Suisse (Fondation pour la protection des consommateurs). L'argument avancé par Proviande, SCM, PSL et ZMP est celui de l'importance du « sans OGM » du point de vue de la stratégie qualité de la Suisse.

Aux yeux de la FRC et de l'Association des consommateurs, il est nécessaire de prolonger le moratoire car il manque des dispositions d'exécution en matière de coexistence.

La Fial et la CI Commerce de détail souhaitent attendre les décisions de l'UE. Coop, de son côté, redoute des difficultés commerciales s'il est décidé d'attendre que les questions restées ouvertes sur le champ d'application de la LGG trouvent une réponse.

Coop, la Fial, la CI Commerce de détail, l'UPSJV et l'usam relèvent les possibilités offertes par les nouvelles techniques de modification génétique à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire et la Fial prête aux OGM un potentiel de plus-value sur le marché (Fial). En cas de prolongation, l'usam souhaite tout comme la Fial que certaines nouvelles techniques de modification génétique soient exclues du moratoire.

L'UPSJV et l'usam craignent des conséquences négatives du moratoire pour la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche.

La CI Commerce de détail verrait d'un bon œil que les consommateurs disposent d'une liberté de choix entre produits avec et sans OGM.

Coop, la FRC, la CI Commerce de détail, la FCM, Proviande, la BCS, SCM et ZMP souhaitent voir clarifier le statut juridique des nouvelles techniques de modification génétique et résoudre les questions encore ouvertes à propos de celles-ci. Coop, la FRC, la Fial, la CI Commerce de détail, la FCM, l'UPSJV, l'usam et la Fondation pour la protection des consommateurs demandent en outre des solutions permettant de détecter les NTGG. Aux yeux de la Fial, de l'UPSJV, de PSL, de la Fondation pour la protection des consommateurs, de l'usam et de ZMP, il convient d'élaborer des solutions pour garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris).

Coop, la Fial, la CI Commerce de détail, la FCM, PSL et ZMP souhaitent une promotion accrue du débat public.

Coop, la Fial, la CI Commerce de détail et l'usam estiment qu'il faut élaborer une réglementation des NTGG fondée sur les risques. La Fondation pour la protection des consommateurs rejette quant à elle toute distinction entre les OGM. Coop appelle en outre à changer de paradigme en orientant la réglementation non plus sur les processus et les produits, mais sur les produits à eux seuls.

L'UPS, PSL et l'usam souhaitent voir la recherche dans ce domaine davantage encouragée. La FRC, l'Association des consommateurs et la Fondation pour la protection des consommateurs demandent à l'inverse que l'encouragement vise les technologies et domaines de recherche ne misant pas sur les OGM.

Par ailleurs, la FRC et l'Association des consommateurs jugent approprié de modifier à nouveau l'art. 37a LGG de sorte que le Conseil fédéral soit chargé d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires en matière de coexistence.

La FRC et l'Association des consommateurs demandent d'interdire les animaux génétiquement modifiés. L'UPS et l'usam souhaitent par contre que les animaux génétiquement modifiés restent une option pour l'avenir.

2.3.4.6 Avis des organisations humanitaires et de protection de la nature, de l'environnement, du paysage ou des animaux

Les 18 organisations qui forment ce groupe soutiennent toutes la prolongation du moratoire. Parmi elles, quinze organisations (Biorespect, Eco Solidal, Fintan, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, la PSA, la CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux) souhaitent une prolongation de huit ans ou d'une durée indéterminée.

BioTerra, Eco Solidal, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, PSA, la CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux considèrent les connaissances actuelles comme insuffisantes en matière d'appréciation du risque et d'évaluation des conséquences.

Eco Solidal, Fintan, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, la PSA, la CPC, la Station ornithologique suisse, StopOGM et Swiss Aid estiment qu'il n'existe pas de produits adaptés pour la Suisse.

Pour Eco Solidal, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, Save Foundation, SAG, PSA, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree et le WWF, il manque des dispositions d'exécution en matière de coexistence.

Biorespect, Fintan, Greenpeace et PUSCH souhaitent le « sans OGM » au nom de la stratégie qualité de la Suisse. Biorespect est en outre d'avis qu'il répond à un besoin des consommateurs.

Biorespect, SAVE Foundation, la CPC et la Station ornithologique suisse assurent que le génie génétique ne contribue en rien à une agriculture plus durable ou à la sécurité alimentaire.

Biorespect, BioTerra, Eco Solidal, Fintan, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, la PSA, la CPC, la Station ornithologique suisse, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux souhaitent voir les domaines de recherche, technologies et systèmes agricoles sans OGM davantage encouragés.

Biorespect, Eco Solidal, Fintan, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, la PSA, le CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux souhaitent que des solutions soient élaborées pour détecter les NTGG et/ou pour garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris). Ces organisations rejettent par ailleurs toute différenciation entre OGM dits « classiques » et NTGG dans la réglementation. Fintan se déclare en outre défavorable à une réglementation fondée sur les produits.

Biorespect, BioTerra, Eco Solidal, Greenpeace, PUSCH, SAVE Foundation, SAG, la PSA, la CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux demande que les animaux génétiquement modifiés restent interdits à l'avenir. Autre demande, la société zurichoise de protection des animaux souhaite que la recherche soit interdite sur les animaux, étant donné que la modification du patrimoine génétique des vertébrés est autorisée lorsque pratiquée à des fins de recherche.

Biorespect, Eco Solidal, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAG, la PSA, la CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree et le WWF jugent approprié de clarifier le statut juridique des NTGG et souhaitent que des réponses soient apportées aux questions encore ouvertes à leur sujet.

Eco Solidal, Greenpeace, Pro Natura, PUSCH, SAG, la PSA, la CPC, StopOGM, Swiss Aid, ToxicFree, le WWF et la société zurichoise de protection des animaux demandent que l'art. 37a LGG soit modifié de sorte qu'il charge le Conseil fédéral d'édicter les dispositions d'exécution qui s'imposent en matière de coexistence.

2.3.4.7 Avis des commissions et institutions fédérales

Sur les quatre organisations de ce groupe, trois approuvent la prolongation du moratoire (CENH, CFC, CFNP), et une la désapprouve (CFSB).

La CENH soutient unanimement la prolongation. La majorité de ses membres justifient cette position par les connaissances jugées trop lacunaires pour une appréciation du risque adéquate. Une minorité invoque le manque de conditions-cadres légales pour une coexistence entre les OGM et les autres organismes. La CENH demande en outre que le Conseil fédéral parle de manière plus concrète du besoin de réglementation dans le message en expliquant les controverses éthiques et scientifiques.

La CFC souhaite attendre les décisions de l'UE. Elle estime que le moratoire doit servir à clarifier le statut juridique des NTGG, à répondre aux questions encore irrésolues à leur sujet et à développer des solutions pour garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris). Elle souhaite aussi une plus forte promotion du débat public.

La CFNP est d'accord, dans l'ensemble, avec l'argumentation du rapport explicatif en faveur de la prolongation.

La CFSB désapprouve la prolongation au motif que celle-ci ne repose sur aucune base scientifique, relevant que les plantes génétiquement modifiées ne constituent en elles-mêmes pas un risque supplémentaire pour l'homme, l'animal et l'environnement. Elle voit dans les NTGG, en particulier, un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable ; elle estime qu'il faudrait encourager la recherche dans ce domaine et développer des solutions de détection. Elle n'est pas d'accord avec le Conseil fédéral, qui met les OGM et NTGG sur un pied d'égalité du point de vue légal. Elle estime qu'il est indiqué d'élaborer, pour les NTGG, une réglementation fondée sur les risques qui tienne compte des derniers développements et expériences et reflète ainsi l'état de la technique et des connaissances. La CFSB appelle en outre à changer de paradigme en orientant la réglementation non plus sur les processus et les produits, mais sur les produits à eux seuls.

2.3.4.8 Avis des organisations de recherche

Sur les huit organisations qui forment ce groupe, trois adhèrent à la prolongation proposée (Critical Scientists, Conseil des EPF, FiBL) et deux la rejettent (Agroscope, fondation Gen Suisse). Deux voient la prolongation comme une décision politique tout en se montrant critiques face à l'argumentation du Conseil fédéral (Académies suisses des sciences, swissuniversities), et une se dit neutre (FNS).

Agroscope, swissuniversities et les Académies suisses des sciences avancent comme argument que les connaissances actuelles suffisent pour l'appréciation du risque et l'évaluation des conséquences, et que le génie génétique peut posséder un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire. Pour Agroscope et swissuniversities, le moratoire porte atteinte à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche. En outre, il importe à leurs yeux de prendre une décision sans l'influence de l'UE. Les deux organisations appellent à un encouragement accru de la recherche dans ce domaine. Les Académies suisses des sciences, de leur côté, souhaitent l'élaboration de solutions afin de détecter les NTGG et de garantir la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée

(étiquetage et garantie de la liberté de choix compris). Par ailleurs, elles demandent que les NTGG fassent l'objet d'une réglementation fondée sur les risques et appellent à changer de paradigme en orientant la réglementation non plus sur les processus et les produits, mais sur les produits à eux seuls. Agroscope souhaite que, dans le cadre du changement proposé dans la loi, l'art. 113, al. 1, et l'art. 118 de la loi sur l'agriculture soient modifiés de sorte que la création d'un centre de compétences en la matière, notamment, soit encouragée, et que les petites et moyennes entreprises actives dans la sélection bénéficient d'un soutien technologique. Les Académies suisses des sciences considèrent cependant le « sans OGM » comme répondant à un besoin des consommateurs et souhaitent une plus forte promotion du débat public.

Critical Scientists considère les connaissances comme insuffisantes pour apprécier le risque et évaluer les conséquences et ne voient dans le génie génétique pas de potentiel à l'égard d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire. L'organisation souhaite voir réduire les moyens financiers publics investis dans ce domaine de recherche au profit d'un encouragement des technologies et domaines de recherche exempts de génie génétique. Elle demande aussi que des solutions soient trouvées pour détecter les NTGG et que les questions encore ouvertes à leur propos soient résolues. Elle rejette l'idée de réglementer différemment les NTGG.

Pour le Conseil des EPF, d'un point de vue purement scientifique, on en sait déjà beaucoup sur les NTGG. Il relève toutefois qu'une prolongation du moratoire permettrait d'évaluer encore mieux les procédés et leurs effets et, plus particulièrement, de promouvoir le débat public à leur sujet. Il estime qu'il faut mettre la prolongation à profit pour chercher des solutions d'avenir qui ne compromettent pas la Suisse en tant que pôle de recherche.

Le FiBL est d'avis que les connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences ainsi que les dispositions d'exécution en matière de coexistence sont insuffisantes. L'organisation juge indiqué d'attendre les développements au sein de l'UE. Elle estime que le « sans OGM » répond à un besoin des consommateurs et fait partie intégrante de la stratégie qualité de la Suisse. Néanmoins, elle voit aussi dans les nouvelles techniques de modification génétique un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire. Elle souhaite que la recherche dans ce domaine, mais aussi les technologies et domaines de recherche exempts d'OGM, soient encouragés. Elle appelle de ses vœux à élaborer des méthodes de détection des NTGG et des solutions garantissant la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris) ainsi qu'à clarifier le statut juridique des NTGG et à répondre aux questions qui se posent encore à leur sujet. Elle rejette l'idée d'une réglementation orientée sur les produits. Le FiBL signale en outre qu'il convient de reformuler l'art. 37a LGG de sorte que le moratoire s'applique à tous les organismes potentiellement employés dans l'agriculture.

Le FNS relève que les NTGG peuvent offrir un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire, et que le moratoire constituerait une possible atteinte à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche.

La fondation Gen Suisse considère que les connaissances actuelles en matière d'appréciation du risque et d'évaluation des conséquences ainsi que la réglementation en vigueur sont suffisantes. Elle voit dans les OGM des possibilités de plus-value sur le marché et un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable et de la sécurité alimentaire. Elle craint que le moratoire porte atteinte à la Suisse en tant que place économique et pôle de recherche. Elle demande un encouragement de la recherche dans ce domaine, une réglementation fondée sur les risques pour les NTGG et un changement de paradigme où seuls les produits et non les procédés seraient réglementés. En cas de prolongation, la fondation Gen Suisse et swissuniversities souhaitent que des indicateurs et des objectifs soient définis en vue d'une sortie du moratoire.

2.3.4.9 Avis des autres milieux intéressés

Sur les cinq organisations formant ce groupe, trois adhèrent à la prolongation (anthrosana, Freikirchen.ch, SAB), et deux ont renoncé à prendre position (Union des villes suisses, Association des Communes Suisses). SAB et anthrosana demandent que le moratoire soit prolongé pour huit ans ou pour une durée indéterminée.

SAB déclare adhérer à la prolongation parce que le « sans OGM » fait partie intégrante de la stratégie qualité de la Suisse et répond à un besoin des consommateurs.

Anthrosana invoque de son côté un manque de connaissances nécessaires à l'appréciation du risque et à l'évaluation des conséquences. Cette organisation appelle en outre à répondre aux questions encore ouvertes à propos des NTGG. Elle demande aussi que des solutions soient recherchées pour assurer la transparence tout au long de la chaîne de valeur (étiquetage et garantie de la liberté de choix compris) et pour détecter les nouvelles techniques de modification génétique. Elle rejette l'idée que ces dernières fassent l'objet d'une réglementation différente. Elle appelle à encourager les technologies et domaines de recherche exempts d'OGM, à interdire les animaux génétiquement modifiés et à modifier l'art. 37a LGG de sorte que le Conseil fédéral soit chargé d'édicter les dispositions d'exécution en matière de coexistence.

Freikirchen.ch est d'accord avec l'essentiel de l'argumentation du rapport explicatif.

2.4 Résumé et messages clés

La proposition de prolonger le moratoire en modifiant l'art. 37a LGG rencontre un large soutien. Il faut toutefois noter que la majorité des organisations participantes ont aussi fait part de commentaires, de propositions ou de demandes en ce qui concerne la période proposée de prolongation du moratoire.

Si la question du statut des NTGG ne fait pas partie du projet, l'argumentation du rapport explicatif en faveur de la prolongation repose en partie sur le fait que ces techniques font partie du champ d'application de la LGG. De nombreuses organisations ont fait référence à ces techniques, demandant une clarification explicite de leur statut juridique ou rejetant leur soumission à la LGG. À l'inverse, un grand nombre d'organisations adhèrent à l'idée de placer les NTGG sur un pied d'égalité avec les OGM en général.

Près de la moitié des organisations sont d'avis que ces nouvelles techniques, notamment, offrent un potentiel à l'égard d'une agriculture plus durable, d'une adaptation plus rapide aux changements climatiques et de la sécurité alimentaire. Certains défenseurs du moratoire appellent à se détourner de la politique agricole actuelle pour s'orienter vers l'agroécologie et vers une agriculture qui mise moins sur les technologies. De manière générale, les organisations souhaitent un soutien accru à la sélection, même si les avis divergent quant aux techniques à employer. Elles soulignent aussi la réticence des consommateurs face aux OGM et les avantages concurrentiels d'une stratégie qualité où les OGM n'ont pas leur place. Certaines relèvent en outre que les produits avec OGM disponibles ou en cours de conception ne présentent pas d'intérêts pour l'agriculture ni pour les consommateurs.

Une minorité demande d'adapter les obligations légales ou d'assortir le moratoire d'une exception en faveur des NTGG, pour permettre à l'agriculture de bénéficier des possibilités offertes par ces produits et encourager par cette voie l'innovation dans l'agriculture et la recherche. Cette position a été exprimée indépendamment d'une acceptation ou d'un rejet de la prolongation du moratoire.

Une majorité exige que les NTGG soient soumises expressément à la législation en matière de génie génétique et que les principes correspondants soient mis en œuvre. Certaines organisations associent cette demande à celle d'une élaboration de solutions garantissant la transparence tout au long de la chaîne de valeur ajoutée ainsi que la détection des nouvelles techniques de modification génétique.

Par ailleurs, les dispositions d'exécution actuelles en matière de coexistence entre OGM et autres organismes sont jugées insuffisantes. Aussi, de nombreuses organisations souhaitent que le Conseil fédéral ait le mandat légal d'édicter des dispositions d'exécution en matière de coexistence jusqu'à l'échéance du moratoire, fin 2025. Elles estiment qu'il faut rétablir à cette fin la teneur qui était celle de l'art. 37a de 2014 à 2017⁴.

⁴ [RS 814.91 - Loi fédérale du 21 mars 2003 sur l'application du génie génétique au domaine non humain \(Loi sur le génie génétique, LGG\) \(admin.ch\)](#)

3 Annexe

3.1 Liste des organisations participantes

Cantons / services spécialisés cantonaux

Canton d'Appenzell-Rhodes-Extérieures
 Canton d'Argovie
 Canton de Bâle-Campagne
 Canton de Bâle-Ville
 Canton de Berne
 Canton de Fribourg
 Canton de Glaris
 Canton de Lucerne
 Canton de Nidwald
 Canton d'Obwald
 Canton de Saint-Gall
 Canton de Schaffhouse
 Canton de Schwytz
 Canton de Soleure
 Canton de Thurgovie
 Canton d'Uri

Canton de Vaud
 Canton de Zoug
 Canton de Zurich
 Canton des Grisons
 Canton du Tessin
 Canton de Vaud
 République et Canton de Genève
 République et Canton de Neuchâtel
 République et Canton du Jura
 Association des chimistes cantonaux de la Suisse (ACCS)

Partis politiques

Le Centre

Les VERT-E-S suisses
 Parti Évangélique Suisse (PEV)
 Parti socialiste suisse (PS)
 Parti vert'libéral Suisse (PVL)
 PLR.Les Libéraux-Radicaux
 Umweltfreisinnige St.Gallen (UFS)
 Union démocratique du centre (UDC)

Organisations issues de l'agriculture

Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
 Association des petits paysans
 Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF)
 Bio Suisse
 Delley semences et plantes SA
 Demeter
 Fédération suisse des betteraviers (FSB)
 Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)
 Fenaco
 FSC Suisse
 Gen Au Rheinau, Bioverita, Sativa Rheinau, association de sélection céréalière Peter Kunz (prise de position commune)
 Groupe de travail Régions de montagne

JardinSuisse
 Pro Specie Rara
 Prométerre
 swiss granum (organisation de la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux)
 SWISSCOFEL (Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre)
 swissfruit
 Swiss-Seed (Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales)
 swisssem (Fédération suisse des producteurs de semences)
 Union maraîchère suisse (UMS)
 Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF)
 Union suisse des paysans (USP)
 Union suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT)

Organisations issues de l'économie et d'autres branches

Bayer
 Centre Patronal
 Chambre de commerce des deux Bâle
 Chambre de commerce zurichoise
 Chambre du commerce et de l'industrie du canton d'Argovie (AIHK)
 Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
 economiesuisse
 Fédération des Entreprises Romandes (FER)
 Innosuisse
 Pharmasuisse
 scienceindustries
 Syngenta
 Union patronale suisse

Organisations du secteur agroalimentaire, du commerce détail et de défense des consommateurs

Association des consommateurs
 Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)
 CI Commerce de détail
 Coop
 Fédération des coopératives Migros (FCM)
 Fédération des industries alimentaires suisses (Fial)
 Fédération romande des consommateurs (FRC)
 Fondation pour la protection des consommateurs
 Producteurs de lait de Suisse centrale (ZMP)
 Producteurs Suisses de Lait (PSL)
 Proviande
 Switzerland Cheese Marketing (SCM)
 Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSVM)
 Union suisse des arts et métiers (usam)

Organisations humanitaires et de protection de la nature, de l'environnement, du paysage ou des animaux

Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (SAG)
 Biorespect
 BioTerra
 Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC)
 Eco Solidal
 Fintan
 Greenpeace
 Pro Natura

Protection Suisse des Animaux (PSA)
 PUSCH
 SAVE Foundation
 Société zurichoise de protection des animaux
 Station ornithologique suisse
 StopOGM
 Swiss Aid
 ToxicFree
 WWF

Commissions et institutions fédérales

Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH)
 Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB)
 Commission fédérale de la consommation (CFC)
 Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

Organisations de recherche

Académies suisses des sciences
 Agroscope
 Conseil des EPF
 Critical Scientists
 Fondation Gen Suisse
 Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)
 Institut de recherche en agriculture biologique (FiBL)
 Swisuniversities

Autres

Anthrosana
 Association des Communes Suisses
 Freikirchen.ch
 Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
 Union des villes suisses (UVS)

3.2 Répertoire des noms abrégés des organisations participantes

AG : Canton d'Argovie
 AGORA : Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
 AR : Canton d'Appenzell-Rhodes-Extérieures
 BCS : Association suisse des patrons boulangers-confiseurs
 BE : Canton de Berne
 BL : Canton de Bâle-Campagne
 BS : Canton de Bâle-Ville
 CFC : Commission fédérale de la consommation
 CFNP : Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
 CFSB : Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
 CPC : Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
 CENH : Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
 CVCI : Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
 FCM : Fédération des coopératives Migros
 FER : Fédération des entreprises romandes
 Fial : Fédération des Industries Alimentaires Suisses
 FiBL : Institut de recherche en agriculture biologique
 FNS : Fonds national suisse de la recherche scientifique
 FR : Canton de Fribourg
 FRC : Fédération romande des consommateurs
 FSB : Fédération suisse des betteraviers

FSPC : Fédération suisse des producteurs de céréales
GE : République et Canton de Genève
GL : Canton de Glaris
GR : Canton des Grisons
JU : République et Canton du Jura
LU : Canton de Lucerne
NE : République et Canton de Neuchâtel
NW : Canton de Nidwald
OW : Canton d'Obwald
PEV : Parti Évangélique Suisse
PLR : PLR.Les Libéraux-Radicaux
PS : Parti socialiste suisse
PSA : Protection suisse des animaux
PSL : Producteurs Suisses de Lait
PVL : Parti vert'libéral
SAB : Groupement suisse pour les régions de montagne
SAG : Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
SCM : Switzerland Cheese Marketing
SG : Canton de Saint-Gall
SH : Canton de Schaffhouse
SO : Canton de Soleure
swiss granum : Organisation de la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux
SWISSCOFEL : Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre
Swiss-Seed : Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales
Swisssem : Fédération suisse des producteurs de semences
SZ : Canton de Schwytz
TG : Canton Thurgovie
TI : Canton du Tessin
UDC : Union démocratique du centre
UFS : Umweltfreisinnige St.Gallen
UMS : Union maraîchère suisse
UPSVM : Union Professionnelle Suisse la Viande
UR : Canton d'Uri
usam : Union suisse des arts et métiers
USP : Union suisse des paysans
USPF : Union suisse des paysannes et des femmes rurales
USPPT : Union suisse des producteurs de pommes de terre
AIHK : Chambre du commerce et de l'industrie du canton d'Argovie
VD : Canton de Vaud
VS : Canton du Valais
VSF : Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
ZG : Canton de Zoug
ZH : Canton de Zurich
ZMP : Producteurs de lait de Suisse centrale

3.3 Texte des prises de position